



Cette seconde newsletter donne la parole au Dr Bruno Stach, le nouveau président de l'URPS des Hauts-de-France, et aborde l'actualité avec le Service d'accès aux soins (SAS), les webinaires et les discussions multidisciplinaires sur My Speciality...
À noter, le replay des APLib est disponible jusqu'au 4 août !

LE DOSSIER

Unions régionales des professionnels de santé (URPS)

Les élections 2021 rebattent les cartes

Les dernières élections des Unions régionales des professionnels de santé (URPS) ont eu lieu du 31 mars au 7 avril 2021. Chez les médecins libéraux, celles-ci ont été marquées par la montée en puissance des syndicats monocatégoriels - l'union Avenir Spé-Le BLOC chez les spécialistes, MG France chez les généralistes - et l'arrivée de l'Union française pour une médecine libre (UFML).

Les URPS concernent l'ensemble des professionnels de santé libéraux et fonctionnent sous le régime de la loi 1901. Ils sont au nombre de dix par région : médecins libéraux, pharmaciens d'officines, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes et biologistes responsables. Chacun élit ses représentants au sein des assemblées siégeant dans les URPS, pour les cinq années à venir. Incontournables pour faire évoluer l'offre de soins structurée sur le territoire régional, les URPS sont les principaux interlocuteurs des agences régionales de santé (ARS) et de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM).

Les discussions ne portent pas sur les négociations conventionnelles elles-mêmes, mais sur les conditions de l'application des textes comme par exemple ceux de la Convention médicale ou du Ségur de la santé. Chaque direction thématique au sein de l'URPS traite des sujets qui lui incombent : médico-social et démarche qualité ; offre de soins et permanence des soins ; prévention, promotion de la santé et éducation thérapeutique ; systèmes d'information et communication partagées.

[Pour en savoir plus](#)

Élections 2021

Dans les URPS « médecins », la médecine générale et spécialisée sont représentées chacune à 50 %, avec une représentativité des syndicats nationaux en fonction du nombre des voix obtenues aux élections. Les membres des URPS sont ensuite nommés par arrêté. À l'issue de son assemblée générale en mai dernier, l'URPS médecins libéraux a procédé à l'élection de son nouveau bureau : depuis le 5 juin, le Dr Bruno Stach, pneumologue-allergologue à Valenciennes (Nord) et président du Syndicat de l'appareil respiratoire (SAR), a été élu président de l'URPS des Hauts-de-France. Dans cette région, l'union syndicale Avenir Spé-Le BLOC avait réalisé plus de 37 % des voix au sein du collège des spécialistes.

Résultats nationaux URPS 2021/ « Représentabilité des syndicats pour les conventions »

Chez les spécialistes, l'union syndicale Avenir Spé arrive en tête des suffrages, notamment grâce à son alliance avec « Le BLOC Union AAL-SYNGOF-UCDF », devenant ainsi la première organisation professionnelle représentative des médecins spécialistes libéraux conventionnés. Au total, Avenir Spé-Le BLOC a obtenu 119 sièges et la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) 94.

Avenir Spé - Le BLOC Union AAL-SYNGOF-UCDF : 39,30 % des voix ; Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) : 22,36 % ; Union française pour une médecine libre-Syndicat (UFML-S) : 16,67 % ; Syndicat des médecins libéraux (SML) : 12,02 % ; Fédération des médecins de France (FMF) : 7,5 % ; Union Collégiale (UC) : 1,38 % ; Jeunes Médecins (JM) : 0,75 %.

L'INTERVIEW : Dr Bruno Stach, président de l'URPS des Hauts-de-France, président du SAR et représentant du syndicat national Avenir Spé-Le BLOC

« Pour une représentativité de la pneumologie libérale à l'URPS des Hauts-de-France »

Quelle est votre « profession de foi » pour l'URPS des Hauts-de-France ?

Dr B. Stach : En tant que président de l'URPS des Hauts-de-France, il me tiendra à cœur tout au long de mon mandat de remettre le spécialiste dans la boucle du parcours de soins et dans la médecine libérale. Je serai attentif au fait que les médecins spécialistes experts, les oubliés au sein de la médecine libérale, y retrouvent leur place légitime. Toutefois, défendre la médecine spécialisée ne doit pas se concevoir à l'encontre de la médecine libérale dans son ensemble. C'est pourquoi le bureau URPS des Hauts-de-France se veut fédérateur, et chaque syndicat trouvera sa place dans les échanges, le but ultime étant de retrouver une médecine libérale forte.

Zonage en médecine spécialisée, équipes de soins spécialisées qu'il faut désormais concrétiser et développer... Les principaux chantiers qui attendent la nouvelle équipe des représentants URPS des Hauts-de-France auront pour objectif de répondre aux soins non programmés, en parallèle à d'autres travaux, comme par exemple la formalisation des maîtres de stage en médecine spécialisée.

Le zonage existe déjà en médecine générale. Pouvez-vous préciser votre pensée vis-à-vis de la médecine spécialisée ?

Selon la population, le nombre de médecins généralistes doit être proportionnel au nombre d'habitants, à leur recours aux soins par tranche d'âge et à l'accessibilité du praticien, avec la définition d'un indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) au médecin. Or, la question s'avère bien plus délicate et complexe en médecine libérale spécialisée, d'une part parce qu'il est difficile d'estimer le nombre optimal de médecins spécialistes par habitant et par région, et, d'autre part, parce que la communauté des spécialistes est extrêmement diversifiée, tant du point de vue du mode d'exercice que de l'implantation



« En tant que président de l'URPS des Hauts-de-France, il me tiendra à cœur tout au long de mon mandat de remettre le spécialiste libéral dans la boucle du parcours de soins. »

territoriale ou des besoins de la population. Il nous faut donc concevoir des règles spécifiques afin que le médecin spécialiste soit à la fois en mesure de répondre aux soins non programmés et accessible géographiquement. Ce chantier est au point mort du côté des médecins spécialistes, principalement du fait d'aides financières hétérogènes. Par exemple, en zone sous-dotée en médecins généralistes, les aides conventionnelles et les aides d'État s'ajoutent à celles allouées pour contractualiser des assistants médicaux, etc.

La médecine spécialisée libérale, qu'elle exerce en établissement de santé ou au sein d'un cabinet, doit répondre à toutes les demandes d'organisation de soins dont, entre autres, les soins non programmés. Condition pour être entendue, elle doit être force de proposition, sur le versant des équipes de soins spécialisées, mais pas uniquement.

Les spécialistes doivent trouver - et retrouver - une place, sans négliger tout ce qui a été élaboré en médecine libérale et en soutenant les divers projets de celle-ci. Nous devons également répondre aux demandes émanant de la médecine générale et de nos instances.

Comment allez-vous traiter la problématique du parcours de soins, a fortiori avec l'arrivée de données massives obtenues au moyen des objets connectés, qui impose une réflexion globale ?

En effet, les objets connectés, les cabines de téléconsultation, etc., fournissent un nombre croissant de données médicales, d'où une organisation collective indispensable pour répondre à la demande et être en mesure de suivre nos patients malades chroniques. Organisation, financements et encadrement législatif seront sur la table des discussions. La question du parcours de soins du patient est la suivante : comment suivre nos patients malades chroniques tout en gardant notre expertise au sein d'un suivi organisé des patients, cohérent et sécurisé, sans pour autant recourir de manière systématique au spécialiste ? Ces débats au sein de l'URPS des Haut-de-France concernent les médecins généralistes mais également les infirmiers, les kinésithérapeutes, etc. De nombreuses réponses sont à concevoir de toutes pièces. D'autres sont aussi à remettre à plat ; en effet, le parcours de soins tel qu'il est conçu actuellement comprend des aberrations et des mesures qui vont à l'encontre de la défense des spécialistes libéraux. En guise d'exemple, le niveau de rémunération du médecin spécialiste dépend du fait que le patient possède ou non un médecin traitant !

Il s'agit de repositionner la médecine libérale, quel que soit son mode d'exercice, et ce dans l'écosystème des innovations technologiques et connectées. Les débats doivent être constructifs au sein de l'URPS afin de parler d'une même voix auprès de nos instances.

Le président du SAR à la tête de l'URPS. Pour quelle implication ?

Grâce à cette nomination, la pneumologie peut compter sur une représentabilité accrue au plan régional, mais aussi national.

NEWS

Ségur de la santé.

Alors que la crise sanitaire de la Covid-19 semble s'éloigner en dépit de grandes incertitudes, les négociations médicales repartent de plus belle, primordiales pour l'avenir de notre profession, en particulier sur le Ségur de la santé. Les libéraux sont mis à l'écart de la construction des divers projets, mais le SAR s'attache à être présent dans les négociations et à faire valoir la voix des spécialistes libéraux.



Restructuration des urgences.

La réflexion est en cours pour réorganiser les urgences, l'objectif étant d'infléchir le nombre de passages quotidiens. L'une des pistes en discussion est le Service d'accès aux soins ou SAS. Celui-ci concernerait l'accès aux soins vitaux, urgents et non programmés, hors urgences gérées avec des moyens hospitaliers, proposé dans le cadre du Pacte de refondation des urgences et réaffirmé lors du Ségur de la santé. Ce nouveau service d'orientation de la population comprendrait un numéro de téléphone central avec un éventuel basculement des patients vers la médecine générale.



Il est prévu qu'il associe la régulation médicale du SAMU et une régulation territoriale libérale adossées à une plateforme digitale. Cependant, les spécialistes n'étant pas dans la boucle des discussions, le SAR et les syndicats

nationaux mettent tout en œuvre pour être intégrés au dispositif, à la condition que celui-ci soit élaboré et dirigé notamment par les libéraux et ne soit pas hospitalo-centré. L'expérimentation au sein de 22 projets pilotes a débuté début 2021 et s'étendra a priori jusqu'au dernier trimestre 2021. Elle permettra de définir les modalités de la généralisation du SAS sur l'ensemble du territoire avec tous les acteurs du système de santé.

Avenir Spé-Le-BLOC en tant que syndicat national représentatif, est partie prenante dans les négociations, spécifiquement au sujet de l'avenant n°9 de la Convention médicale, qui traite du SAS. Nous vous tiendrons informés de l'aboutissement imminent de ces négociations.



Les webinaires du SAR.

Le SAR a initié en 2021 une série de vidéoconférences, lesquelles seront toutes accessibles sur la *Communauté digitale des pneumologues libéraux* hébergée par la plateforme My Speciality.

La première conférence porte sur la prise en charge post-Covid. L'animatrice, Mireille Padovani, pneumologue-allergologue (La Seyne-sur-Mer) accueillait le Pr Claire Andréjak (CHU d'Amiens), coordinatrice du Groupe pour la recherche et l'enseignement en pneumo-infectiologie (GREPI) de la Société de pneumologie de langue française (SPLF).

Cette vidéoconférence est accessible en replay aux membres du SAR inscrits sur My Speciality, qui ont reçu à cette intention un code d'accès personnel. **La prochaine session portera sur la prise en charge de l'asthme sévère.** La programmation des prochains webinaires vous sera rapidement communiquée.

Communautés collaboratives médicales.

My Speciality offre également la possibilité de **constituer des groupes de discussion** réservés aux professionnels de santé, définis comme des communautés collaboratives médicales.

Dès l'automne 2021, des discussions multidisciplinaires (DMD) de pneumopathie interstitielle seront instaurées, ainsi que des réunions de concertation dans l'asthme sévère.

La plateforme My Speciality est hébergée sur un serveur agréé « Hébergement de données de santé (HDS) » afin de permettre l'échange sécurisé de données nominatives des patients.



MY speciality

Télex :

- La seconde édition des APLiB (Assises de la pneumologie libérale) s'est déroulée le 4 juin 2021, de manière virtuelle. Le visionnage des sessions est encore disponible jusqu'au 4 août sur <https://ap-lib.com>
- Alerte à propos de certains appareils de pression positive continue (PPC) et ventilateurs d'assistance respiratoire de la société Philips ayant des impacts potentiels sur la santé des patients.

Lire le « Point de situation sur les dispositifs de ventilation et PPC de la société Philips » par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), en lien avec les sociétés savantes – Fédération française de pneumologie (FFP), Société de pneumologie de langue française (SPLF), Le Collège de la médecine générale et la Société française de recherche et médecine du sommeil (SFRMS) : [sur ce lien](#)

- Le pré-programme de la journée scientifique et des Journées pratiques respiration sommeil (JPRS) qui auront lieu les 24, 25 et 26 mars 2022 au Palais du Pharo (Marseille) est en ligne : www.jprs.fr

Adhérer au SAR



Syndicat national de l'appareil respiratoire (SAR)

73 bis avenue Saint Roch
59300 Valenciennes

sar.pneumo@orange.fr

www.syndicat-appareil-respiratoire.org